

OFFEMONT RÉALITÉS

Bulletin Municipal

décembre 1983

MAIRIE
d'OFFEMONT
(90300)



Légende : l'étang du Ballon

N° 26

SOMMAIRE

	Pages
Le mot du Maire	4
Etat civil	6
Séances du conseil municipal	8
Commission des travaux	11
Sports et loisirs	12
Informations sociales	13
Renseignements pratiques	15
Rage	16
Où vont vos impôts locaux	17
Le P.O.S (plan d'occupation des sols)	18
Offemont en tableaux	21
Situation actuelle : où en est la procédure	22
Exemples de zones	23
P.O.S	24
Zones urbaines actuelles	26
Zones naturelles actuelles	26
Présentation de l'opération habitat et vie sociale du quartier de l'Arsoit	28
Le lifting	30
Cérémonie du souvenir au charnier d'Offemont	31
Cérémonie du 11 novembre	32
39ème anniversaire de la libération	33
Femmes élues	34
Prés et bois d'Offemont : les fruits	36
Rencontre : Mr Marchand chasse et souvenirs	39
La fête du village	45
Emission de Radio Belfort sur la commune	46
Souvenirs	49

Offemont Réalités

Bulletin Municipal d'informations
Mairie - 90000 OFFEMONT

Directeur de la Publication : F. BOUVIER

Publicité : s'adresser en Mairie Tél. 26.01.49

Le présent numéro a été tiré à 1350 exemplaires par :

Imp. F.O.L - 32 rue de Chateaudun Belfort Tél. 21.69.88

Diffusion gratuite - reproduction et vente interdites - DEPÔT LEGAL Numéro 14/82

PHOTOS M. GEILLER

Automobiliste alsacien condamné

Cendrier vidé dans la rue :

1.000 F d'amende

Un automobiliste alsacien a été contraint de payer une amende de 1.000 F pour avoir vidé le cendrier de sa voiture, contenant dix mégots de cigarettes, sur la voie publique. Verbalisé par les gendarmes, l'automobiliste est tombé sous le coup d'un article du Code pénal stipulant que toute personne ayant abandonné sur la voie publique des déchets transportés avec l'aide d'un véhicule encourt une peine de dix jours à un mois de prison, et une amende de 600 à 1.000 francs.

LE MOT DU MAIRE

Oui, vous avez bien lu ! Mille francs d'amende pour avoir déversé dix mégots de cigarettes sur la voie publique !

Certes, la peine infligée peut paraître sévère et disproportionnée avec la faute accomplie.

Mais que ceci ait un effet dissuasif, nous le souhaitons nous - et vous aussi - qui avons déjà constaté avec quel sans-gêne, quel mépris, certains conducteurs, heureusement peu nombreux, se débarrassent, sur nos parkings, de leur cendrier bien plein.

Le feraient-ils d'ailleurs chez eux ? Chez eux, jetteraient-ils négligemment leurs mégots comme ils le font dans le hall ou dans les salles de nos bâtiments publics ?

Il n'y a pas, malheureusement, que les mégots qui salissent nos rues, nos places, nos bâtiments. Plus graves encore sont ces abandons de paquets de cigarettes vides, d'emballages de marchandises, de cartons, de papiers et de déchets divers sur les voies publiques.

Notre Commune serait plus propre et plus accueillante si chacun, prenant conscience de sa responsabilité personnelle, s'abstenait de se débarrasser n'importe où et n'importe comment, de ce qui a perdu toute utilité pour lui.

Je souhaite que tous ceux qui détiennent, à quelque titre que ce soit, une parcelle de responsabilité et d'autorité, interviennent afin d'inculquer à chacun ces notions primordiales, de propreté, de respect du bien public, si bien ancrées dans le cœur des citoyens des pays voisins.

La propreté sera le seul luxe qui ne nous coûtera rien.

Alors, pour 1984, engageons le pari : notre Commune sera une commune propre ; et elle le sera sans qu'il soit besoin de recourir à des sanctions parfaitement légales, mais tout simplement avec l'accord, la responsabilité et la bonne volonté de tous : adultes, adolescents et enfants.



BUREAUX OUVERTS

DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
FERME LE LUNDI.

CAISSE MUTUELLE DE DÉPÔTS ET DE PRÊTS

VOUS OFFRE SES SERVICES

Comptes chèques et Comptes Courants
Livrets de dépôts à vue et à terme
Bons de caisse
Virements et règlements périodiques
Epargne logement
Tirelires pour vos enfants
Vos besoins de crédits :
— Prêts construction
— Equipement familial
— Libre service familial
Change, etc...
Crédit Mutuel Voyages
Assurances toutes branches, etc...

Une banque qui n'appartient qu'à vous

- Compte courant
- Compte épargne rémunéré à 8,50 % net d'impôts
- Prêts

*Faites confiance à votre caisse par vos dépôts,
elle vous fera confiance par ses prêts*

Consultez-nous
pour résoudre
vos problèmes
financiers
et de
crédits
Service de
renseignements
gratuit

CMDP

BELFORT CENTRE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
tél: 21.47.59

VALDOIE
22 rue Carnot
Tél. 26.59.33

BELFORT VOSGES
tél : 21.26.30
103 avenue Jean Jaurès

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

AZZOUZE Aouatif	née le 4 juillet 1983	à BELFORT
FERRY Nathalie	née le 7 août 1983	à BELFORT
GASPARI Guillaume	né le 11 octobre 1983	à BELFORT
HAUMONT Mélanie	née le 12 octobre 1983	à BELFORT
HOENNER Audrey	née le 29 juin 1983	à BELFORT
HUMBLOT Jonathan	né le 18 septembre 1983	à BELFORT
KECK Arnaud	né le 25 juillet 1983	à BELFORT
KLOUCHA Ratiba	née le 28 juin 1983	à BELFORT
LAIR Christopher	né le 13 septembre 1983	à BELFORT
MATOS Lucia	née le 27 juin 1983	à BELFORT
MORANDEAU Noël	né le 6 septembre 1983	à BELFORT
PARISOT Ludovic	né le 22 octobre 1983	à BELFORT
REHABI Aurore	née le 18 août 1983	à BELFORT
SANCHEZ Diana	née le 7 août 1983	à BELFORT
TASCI Meryem	née le 30 août 1983	à BELFORT
THURIET Florian	né le 8 septembre 1983	à BELFORT
WURTH Vincent	né le 30 juin 1983	à BELFORT

MARIAGES

- Mariage de Louis SALVADOR
et de Chawkia Nour Essalam CHERFAOUI, du 6 août 1983
- Mariage de Christophe GIL
et de Marie-France MAIGRET, du 13 août 1983
- Mariage de Bernard Dominique PACZOS,
et de Martine Myriam Michelle MULLER, du 20 août 1983
- Mariage de Patrick Roland DI CRISTO,
et de Sylvie OBERON, du 20 août 1983
- Mariage de Jean-Claude GUEGUEN
et de Annette LOTZ, du 27 août 1983

Mécanique générale - Chaudronnerie - Mécanosoudure

S.a. A. Lepaul et Fils

AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

Tél. (84) 26.01.30

11, RUE DE LA GARE

OFFEMONT
90300 VALDOIE

BANQUE C.I.A.L. BELFORT
R. C. BELFORT 73 B 61

Locataire Gérant du Fond

M. A. LEPAUL
CODE APE 2108
SIRENE 300 124 591 00011

- Mariage de Serge Claude ROUX
et de Sylvie Marie-Claude CHALVERAT, du 17 septembre 1983
- Mariage de Jean-Marc D'ISIDORO
et de Edwige Dominique Berthe MANGIN, du 1er octobre 1983
- Mariage de Mohammed BOUGOFFA
et de Béatrice Simone LEJEUNE, du 29 octobre 1983

QUÊTES DE MARIAGE

SALVADOR-CHERFAOUI	230,50 F	Bureau d'Aide Sociale
GIL-MAIGRET	244,60 F	1/2 Club des Anciens 1/2 Sapeurs Pompiers d'Offemont
PACZOS-MULLER	108,90 F	Coop. Scolaire Primaire J. Macé
DI CRISTO-OBÉRON	189,00 F	Bureau d'Aide Sociale
GUEGUEN-LOTZ	265,00 F	1/2 Club des Anciens 1/2 Sapeurs Pompiers d'Offemont
ROUX-CHALVERAT	253,50 F	Bureau d'Aide Sociale
D'ISIDORO-MANGIN	99,00 F	Sapeurs Pompiers d'Offemont
BLANCHARD-REINHART	66,75 F	Bureau d'Aide Sociale
BOUGOFFA-LEJEUNE	78,00 F	Sapeurs Pompiers d'Offemont

DONS

Mme BROUQUE P.	50,00 F	Club des Anciens
M. DE MADDALENA	50,00 F	Club des Anciens
Mme REMY	50,00 F	Club des Anciens
Don anonyme Y.K.	100,00 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme L.S.	22,00 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme A.S.	10,00 F	Bureau d'Aide Sociale

DÉCÈS

- Décès de Patrick Albert Lucien GATEY, âgé de 17 ans
du 18 juillet 1983 à BELFORT.
- Décès de Yves Jean-François GINGOMARD, âgé de 17 ans
du 8 août 1983 à OFFEMONT
- Décès de Clémence Marie Rose SERGENT, Vve BONNET, âgée de 79 ans
du 9 août 1983 à OFFEMONT
- Décès de Pierre André ITEN, âgé de 51 ans
du 28 août 1983 à OFFEMONT
- Décès de Raymond Xavier Armand BOUVIER, âgé de 61 ans
du 8 octobre 1983 à OFFEMONT
- Décès de René Louis Eugène BERNAERTS, âgé de 82 ans
du 16 octobre 1983 à BELFORT
- Décès de Noëlle Paulette ALTMAYER, épouse LEROUX, âgé de 31 ans
du 20 octobre 1983 à FRAIS (Tre)
- Décès de Elie KOPERECZ, âgé de 75 ans
du 27 octobre 1983 à BELFORT

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- SÉANCE DU 1 ER JUILLET 1983

Employé communal : départ.

Cessation d'activité de M. J. BROUQUE le 28 juin 1983. Voir OFFEMONT-RÉALITÉS n° 25.

Vente de terrains

Vente au CDRB - centre de documentation et de réalisation du bâtiment - d'une ancienne carrière appartenant à la commune - cadastrée AH n° 60 - d'une contenance de 21 à 65 ca.

La commission des travaux, présidée par M. RAUSHER ayant constaté que l'implantation des pavillons nécessitait des fondations spéciales, compte-tenu de la nature du terrain, propose un prix de vente de 7 000 F HT/are. Soit un prix global de 151 550 F HT. Cette proposition est acceptée : 13 voix pour, 5 voix contre, 1 bulletin blanc, 1 abstention.

Suite à cette décision, la recette de 151 550 F peut être inscrite au compte 21 section d'investissement : aliénation de biens meubles et immeubles. Cette même somme peut être inscrite en dépense au compte 21 section d'investissement : acquisition de biens meubles et immeubles.

Ecole maternelle : emprunt

Un emprunt de 2 800 000 F a été contracté auprès de la caisse d'épargne de Belfort. Il est destiné à financer la construction d'une école maternelle et à aménager les abords. Le remboursement s'effectuera sur 20 années à compter de 1984.

Achat de terrains

Dans le projet de POS publié, 5 parcelles situées à l'extrémité de la rue des Eygras ont été réservées et pourront servir d'assiette à un terrain de sports. Les propriétaires de la parcelle A1 n° 36 d'une contenance de 62 a 40 ca sont susceptibles d'en consentir la cession à la commune moyennant un prix de 53 000 F (fixé par la Direction des services fiscaux). Le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle.

- SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1983

FDEC (fonds départemental d'équipement des communes)

Il a été procédé à la répartition entre les communes du canton d'une somme de 562 365 F.

GARAGE CARROSSERIE

SOCIÉTÉ

GILBERT PEROZ

6, RUE DE VALENCIENNES

90000 BELFORT

Tél. 28.09.10

AUTOMOBILE

BELFORTAINE

CONCESSIONNAIRE

HONDA

Ets ROBINET & Cie

Tous combustibles solides -
Liquides - Gazeux - Bois
et Charbons - Mazout ESSO -
Propane - Butane -

23 rue de Brasse

BELFORT

Tél. 21.48.74

La commune d'Offemont a reçu une subvention de 198 365 F pour participation au financement (1 135 000 F) du gros-œuvre de l'Ecole Maternelle de 4 classes dont la construction est prévue.

Le plan de financement (de la dépense de 1 135 000 F) adopté, est donc le suivant :

subventions : 198 365 F
autofinancement : 700 000 F
emprunt : 236 635 F

. Estafette :

Une estafette appartenant à la commune, mise en service en 1972, sera vendue en raison de sa vétusté. Le receveur encaissera le produit de la vente.

. tables d'écolier :

. tables d'écolier :

Des tables d'écolier appartenant à la commune ont été vendues au prix de 125 F l'unité.

. terrains militaires :

Par délibération en date du 27 mai (v. OFFEMONT RÉALITÉS n° 25), le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de terrains militaires situés au Champ de Tir du Martinet et au Champ de Mars. Le prix de cession total a été fixé à 620 000 F. Le conseil municipal a sollicité un règlement échelonné sur 3 ans :

soit 120 000 F avant le 31 décembre 1983
soit 250 000 F avant le 31 décembre 1984
soit 250 000 F avant le 31 décembre 1985

Le ministère de la Défense a donné son accord pour cette demande d'étalement. Mais les sommes dont le paiement est différé seront productrices d'intérêts au taux légal actuellement fixé à 9,5 %.

Le conseil municipal entérine l'acquisition des terrains à ces conditions.

- SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1983

. syndicat mixte des transports

Le Conseil Municipal approuve plusieurs modifications portant sur :

le siège du syndicat mixte
la composition du comité syndical
la répartition des voix
la composition du bureau

. indemnité de logement

Des modifications ont été apportées par le décret n° 83.367 du 2 mai 1983, JO du 5 mai 1983.

. Classes vertes 1984

A la demande de l'inspecteur d'académie, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation de 25 % du prix de la journée, soit 19,25 F par jour et par enfant pour la création d'une classe verte concernant l'école J. MACE.

. Encaissement de chèque .

La commune accepte l'indemnité versée par la compagnie d'assurance en règlement des dommages causés lors d'un cambriolage au centre culturel.

. Transfert de crédits

La subvention totale, soit 505 094, 60 F, accordée à la commune par le département pour la construction de l'Ecole maternelle intercommunale, et qui sera versée en 15 annuités égales, doit être portée au budget 1982.

. Société mutualiste.

Les sommes versées par les agents de la commune d'Offemont affiliés à la société mutualiste complémentaire de la sécurité sociale du personnel de la ville de Belfort, se sont élevées en 1982, à 5 129,32 F.

Conformément aux conventions établies, le conseil municipal autorise le maire à verser à la société mutualiste une subvention égale à 50 % de la somme de ces cotisations.

. Ecole maternelle

Le groupement d'entreprise Tonelli a été déclaré adjudicataire à la suite de l'appel d'offres. Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché.

. Opération HVS

Les terrains situés entre l'ancien CD 13 et la déviation du CD 13 sont la propriété du département qui se propose de les rétrocéder à la commune pour une somme de 154 000 F. La superficie de ce terrain, nécessaire pour l'installation de la salle polyvalente et la création du terrain de foot est de 2 ha 6 a. Le plan de financement s'établirait comme suit :

. subvention de l'Etat :	77 000 F
. financement propre à l'opération HVS	77 000 F

154 000 F

Le conseil municipal décide d'approuver l'achat et de solliciter une subvention de 77 000 F de la part du ministère de l'urbanisme et du logement dans le cadre de l'opération HVS.



**COUVERTURE
ETANCHEITE
ZINGUERIE**

HOUZE S.A.

43, rue des Maquisards - OFFEMONT - Tél. (84) 26.03.10

COMMISSION DES TRAVAUX

TRAVAUX RÉALISÉS

. Implantation de nouveaux abris bus.

Cinq abris bus dont un double, ont été implantés aux endroits suivants :

- à la hauteur de la rue du Fort
- à la hauteur de la rue des Soiras
- à la hauteur de la rue du Chêne
- à la hauteur de la rue du Ballon
- à la hauteur des anciennes casernes - abri bus double

Le coût total de ces installations représente une somme de 140.000 F.

Compte-tenu de l'importance de l'investissement effectué par la commune dans l'intérêt du bien commun, il serait souhaitable que les utilisateurs de ces abris évitent de commettre tout acte susceptible d'entraîner une dégradation immobilière, ou de souiller ces lieux.

Correction et propreté s'il vous plaît.

. Relèvement des clôtures rue A. Briand, de la rue des Cerisiers à la rue des Maquisards.

L'achèvement des trottoirs, après implantation des bordures, était impossible car les clôtures des propriétés riveraines étaient plus basses que le niveau des trottoirs. Il fallait donc relever ces clôtures.

. Rue Nouvelle :

Les poteaux ont été déplacés et réimplantés à la limite de la future empreinte de la rue. L'alignement de la rue a été réalisé.

- LES PROJETS

. Le macadam des trottoirs devrait être terminé au printemps prochain.

. Le curage des ruisseaux :

Celui-ci a été effectué pour la dernière fois en 1972. Les pluies abondantes de ces derniers mois ont mis en évidence la nécessité de procéder à un nouveau nettoyage. Une étude est en cours.

. Nouvelles implantations de foyers lumineux :

A l'intersection de la rue Nouvelle et de la rue Brouque, à l'angle de la rue Bouvier sur la propriété Clerc. Des installations de foyers lumineux dans d'autres secteurs sont à l'étude : impasse des Roseaux, etc...

. Clocher de l'Eglise :

Tous les cadrans avaient été remplacés il y a 10 ans. Le cadran qui était le plus exposé aux intempéries s'est fendu : il a été nécessaire de l'amputer en partie. Son remplacement est envisagé - le jeu de l'assurance devrait permettre une couverture partielle des dépenses à engager. Parallèlement il semble utile de vérifier les autres cadrans et les néons qui les éclairent.

. Maternelle intercommunale

Après la résolution de nombreuses difficultés, le chantier a pu commencer. **Si le planning est respecté, on peut assurer qu'à la rentrée 1984, l'école sera ouverte.**

SPORTS ET LOISIRS

- Terrain de sports

La présence d'une ligne électrique sur l'un des terrains que la commune songeait à acheter a contraint la municipalité à modifier quelque peu ses intentions d'acquisition. Il a fallu reculer l'emprise du futur terrain de sports et entrer en contact avec d'autres propriétaires, d'où un allongement des temps de discussion. Une évaluation des domaines est attendue.

- Projet de réalisation d'un parcours de cyclo cross ou bycross :

Les sites retenus sont : soit la Cornée (à proximité de l'Etang des Forges), soit la portion de forêt appartenant à Offemont qui s'étend le long de la route d'Eloie.

- Parcours de santé

Sa réalisation est subordonnée à un projet d'aménagement de la forêt communale, qui doit être mis au point par l'office national des forêts, en collaboration avec la municipalité. Il s'agit essentiellement de déterminer les parts respectives de la production forestière et de l'exploitation touristique. Un débat sur ces problèmes devrait être organisé au sein du conseil municipal fin 1983, début 1984.

Le parcours de santé lui-même est désormais précisément délimité : il fait exactement 2 kms 700. Il a reçu l'agrément de l'ONF.

- Participation de la commune à la 2ème rencontre sportive des élus du Territoire, le 2 octobre 1983.

La commune était bien représentée puisque 6 de ses élus, dont 2 femmes ont participé à cette rencontre (à titre comparatif, Belfort était représenté par 8 élus). Cela a valu à la commune une médaille pour sa participation.

MM. PEQUIGNOT et LALLEMAND s'étaient inscrits pour les épreuves de tir, M. ABRY pour celles de tennis de table, Mmes MENIGOT et ALLEMAN ainsi que M. RAUSHER pour le cycle complet, c'est-à-dire, outre les épreuves précédemment citées, la natation et l'athlétisme. M. ABRY s'est classé 3ème au tennis de table, Mmes ALLEMAN et MENIGOT sont respectivement 2ème et 3ème aux épreuves de natation. Ces bonnes performances ont valu 3 médailles supplémentaires à la commune. Bravo !



coiffure masculine

Jean - Pierre Greget

SAMEDI : Journée continue sur rendez-vous
de 7 H à 17 H.

64 avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT
Téléphone : (84) 21.40.17

"CHRISTINE
Nouveautés"

Mercerie Spécialisée - Bonneterie
Layette Cadeaux

Lingerie Dames et Enfants

Travaux Dames

118, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Tél. 21.01.86

INFORMATIONS SOCIALES

- HALTE GARDERIE

Celle-ci devrait en principe ouvrir ses portes le 1^{er} décembre 1983.

Quelques extraits du règlement intérieur :

. *La halte-garderie accueillera en priorité les enfants de la commune de 4 mois à 5 ans révolus dans la limite de 20 enfants gardés simultanément ; chaque enfant ne pourra séjourner à la halte-garderie que trois fois par semaine au maximum.*

. *Tarifs : il sera demandé aux familles une participation horaire de 2 F par enfant. Un demi tarif sera appliqué à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille.*

. *Pour des raisons évidentes de contamination, les enfants malades ne seront pas acceptés.*

. *Le goûter et les changes doivent être prévus pour ceux qui en ont besoin (sinon les effets fournis seront facturés au prix coûtant).*

. *Les parents seront accueillis aussi souvent et aussi longtemps qu'ils le désireront afin d'aider les enfants à se familiariser avec ce lieu inconnu d'eux.*

. *Les horaires d'accueil de la halte-garderie restent à définir.*

- SOINS A DOMICILE pour les personnes âgées des communes d'OFFEMONT, CRAVANCHE, ELOIE, GROSMAGNY.

Création au cours du 1^{er} trimestre 1984.

L'Association assure aux personnes âgées les soins nécessités par leur état, pour éviter ou retarder une hospitalisation ou accélérer un retour au domicile après hospitalisation.

Pour cela sont prévus :

- des soins médicaux par le médecin de votre choix,
- des soins infirmiers effectués par l'infirmière libérale de votre choix.
- des soins d'hygiène et de confort (toilette, lever) par des aides soignantes.
- une surveillance de vos besoins.
- un prêt de matériel léger ou plus lourd pour votre confort et vos déplacements.
- l'appel éventuel à des prestations (aide-ménagère, repas à domicile).

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

SUR PRESCRIPTION MEDICALE

a) toute personne de plus de 60 ans

malade - invalide qui demande les soins d'une infirmière, d'une aide-soignante quelle que soit la caisse d'assurance à laquelle elle est affiliée après demande de l'attestation d'ayant droit.

b) toute personne de moins de 60 ans

malade - invalide après avis du contrôle médical.

ET COMMENT

Avec :

- votre consentement
- la prescription de votre médecin traitant
- des conditions de logement et d'environnement suffisants
- notre accord
- éventuellement celui du médecin conseil.

Votre médecin nous contacte. Le responsable du service ou une infirmière vient vous voir. Elle vous apporte le matériel dont vous avez besoin et vous remet un dossier à conserver avec soins et à présenter à chaque visite de votre médecin, infirmière, aide-soignante, surveillante. Les soins fixés par votre médecin traitant vous sont alors dispensés.

Le personnel intervenant est tenu au **SECRET PROFESSIONNEL**.

Si vous désirez laisser un message aux responsables du Centre de soins en dehors des heures d'ouverture vous pouvez le faire en téléphonant au numéro indiqué, une personne prendra votre message.

La durée de votre prise en charge par le Centre de soins dépend de l'évolution de votre état de santé. Elle peut être interrompue par une hospitalisation. Il peut y être mis fin après accord entre votre médecin et l'équipe du Centre ainsi que par votre organisme d'assurance maladie.

NOUS PRENONS A NOTRE CHARGE

- les frais de l'infirmière, de l'aide-soignante, du pédicure, du prêt du matériel nécessaire à votre maintien à domicile, les frais de fonctionnement du Centre.

VOUS FAITES L'AVANCE

- des honoraires du médecin
- des dépenses de médicaments
- des dépenses de laboratoire
- des honoraires du kinésithérapeute (si besoin).

Ces dépenses vous seront remboursées suivant la règle habituelle par votre caisse de maladie.

- SORTIE DES ANCIENS AU BALLON D'ALSACE

Cinquante quatre personnes ont participé à une sortie organisée le 15 septembre au Ballon d'Alsace. Les membres du bureau d'aide sociale accompagnaient les invités. A 11 h 45 le car arrivait aux Clarines où le déjeuner devait se dérouler. Au menu figuraient, macédoine de légumes, oeufs durs-mayonnaise, coquelets grillés, petits pois, pommes dauphines, fromage, glace à la myrtille. Un café était servi après ce copieux repas arrosé de vin rouge.

Après le déjeuner chacun retrouvait ses amis pour jouer aux cartes ou tout simplement bavarder, ou même effectuer une petite promenade au sommet du Ballon car le soleil était de la partie. Une belle journée qu'une pluie tardive n'est pas parvenue à gâcher.



**4, Avenue Oscar Ehret Route d'Eloie
BP 9 - 90300 VALDOIE
Tél. (84) 26.43.33**

A.R.E.

Fournitures et outillage pour l'automobile et l'industrie - Equipement d'atelier - Rectification automobile et industrielle - Reconstruction tous moteurs essence-diesel-gaz - Mécanique générale - Ateliers spécialisés électro-diesel - Equilibrage dynamique - Réfection pompes à injection - Essais - Réparations - Dynamos - Démarreurs et alternateurs Freinage - Tachygraphe.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

AJOUT

Il faut compléter la rubrique «renseignements pratiques» paru dans notre précédent numéro de la manière suivante :

. KINESITHERAPEUTE

BONNEF Denis, 4 A rue Aristide Briand, OFFEMONT - Tél. 26.45.13

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- SERVICE DE BUS

Le service de BUS à OFFEMONT est en constante amélioration en raison de la fréquentation enregistrée.

C'est ainsi que, chaque jour scolaire, en plus du BUS assurant le service régulier, sont mis en circulation :

- dans le sens OFFEMONT-BELFORT à 7 h 30 : 2 BUS supplémentaires
à 13 h 30 : 1 BUS supplémentaire
- dans le sens BELFORT-OFFEMONT à 12 h 10 : 1 BUS supplémentaire
à 17 h 15 : 1 BUS supplémentaire

Devant l'affluence constatée 3 nouveaux services viennent d'être créés :

- 1 BUS supplémentaire le lundi soir à 18 h 15
- 1 BUS supplémentaire le jeudi soir à 16 h 15
le samedi à 13 h

Nous continuons notre action pour améliorer encore les dessertes et nous avons bon espoir d'obtenir en 1984 un service supplémentaire, le soir après 19 h.

Toutefois ce service sera mis en place à titre provisoire, son maintien définitif ne dépendant que du nombre d'usagers transportés et il y va de l'intérêt commun que la clientèle des BUS aille en s'amplifiant.

- ECOLE DE MUSIQUE

- Situation actuelle :

Le conservatoire de musique reçoit des demandes de Belfort et de sa «couronne». Il ne peut plus à l'heure actuelle satisfaire toutes les demandes, en particulier une partie de celles émanant de personnes résidant dans la commune.

Les responsables de la municipalité d'Offemont ont pris rendez-vous avec M. MARCHAND, adjoint à la culture et LABBE, Directeur de l'école de musique : ils ont été informés du fait qu'en 1983, l'accueil des enfants du Territoire avait coûté 6 000 F par «enfant pour l'année, alors que la moyenne de participation des familles auxquelles appartient l'enfant est de 530 F. Le nombre total d'élèves s'élève à environ 900. Le conservatoire qui était municipal est devenu national : son financement est donc assuré par l'Etat qui donne une subvention de 20 % dans le cadre de la gestion administrative, par le Conseil Général qui fournit 40 % et le Conseil Municipal 60 % de la somme restant dûe, après déduction des 20 %.

Depuis 2 ans il existe une liste d'attente sur laquelle figurent une centaine d'enfants. Et plus spécifiquement à Offemont, il y a 18 inscrits et 13 sur la liste d'attente.

- Quelles solutions ?

Il ne faut pas s'attendre à des changements immédiats. Mais on pourrait, par exemple, songer à pratiquer une politique culturelle décentralisée en liaison avec les communes intéressées. Bourgogne a ainsi créé sa propre antenne.

Une antenne coûterait environ 1 000 F/élève. Mais encore faut-il que la municipalité dispose du local, des instruments de musique, et règle les prestations des différents professeurs. Cela suppose évidemment un minimum d'investissements.

Une telle décentralisation semble possible et souhaitable à condition qu'une ligne de conduite soit définie au sein du Conseil Municipal après consultation des principaux intéressés.

RAGE

CONDUITE A TENIR PAR LES PROMENEURS ET LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS ET DE CHATS

- **NE LAISSEZ PAS DIVAGUER VOS ANIMAUX**
- NE LAISSEZ PAS VOS CHIENS A L'ATTACHE A L'EXTERIEUR, ILS RISQUENT D'ETRE ATTAQUES PAR UN RENARD ENRAGE, MEME EN PLEINE JOURNÉE.
- SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL SAUVAGE QUELQU'IL SOIT, VOUS PARAISSANT PERDU OU MALADE, NE LE TOUCHEZ PAS, LAISSEZ-LE OU IL SE TROUVE ET PREVEZ LES AUTORITES.

CONDUITE A TENIR PAR LES PERSONNES ATTAQUEES, MORDUES OU CONTAMINEES PAR DES ANIMAUX ENRAGES OU SUSPECTS DE RAGE.

- **Eviter dans la mesure du possible d'être mordu à la tête** : pour cela ne pas fuir en courant ce qui risque d'entraîner une chute.
- Bien noter les caractéristiques de l'animal pour pouvoir l'identifier ultérieurement avec précision.
- **Laver abondamment les plaies de morsure à plusieurs reprises avec de l'eau ordinaire et du savon de marseille. NE PAS EMPLOYER D'ALCOOL. NE JAMAIS FAIRE SUTURER IMMEDIATEMENT LES PLAIES DE MORSURE, MAIS SEULEMENT DEUX A TROIS JOURS PLUS TARD.**
- La personne mordue **doit consulter son médecin DANS LES PLUS BREFS DELAIS.**

LA RAGE DANS LE TERRITOIRE

En 1981, 21 cas de rage animale sont signalés aux services vétérinaires : 19 renards, 1 mouton, 1 fouine.

En 1982, un seul cas de rage animale est signalé : un renard.

Depuis le début de l'année 1983, 6 cas de rage animale ont été recensés ; dans certains cas, malheureusement il y a eu contamination humaine :

- A ESSERT, un renard est trouvé mort : les analyses confirment que l'animal était atteint de la rage.
- A MONTBOUTON, un renard dont le comportement paraissait suspect est abattu : analyses positives.
- A FLORIMONT, un renard enragé attaque des chiens.
- A COURCELLES, des chiens sont également contaminés.
- A FLORIMONT à nouveau, c'est un troupeau de moutons qui est contaminé.
- A GRANDVILLARS enfin, deux chiens et une basse-cour sont contaminés. **Des personnes devront suivre un traitement antirabique car elles ont touché les animaux contaminés.**

Parmi les deux chiens mordus, l'un est correctement vacciné et tatoué : il a la vie sauve. L'autre par contre, dont la vaccination n'est pas à jour, doit être abattu.

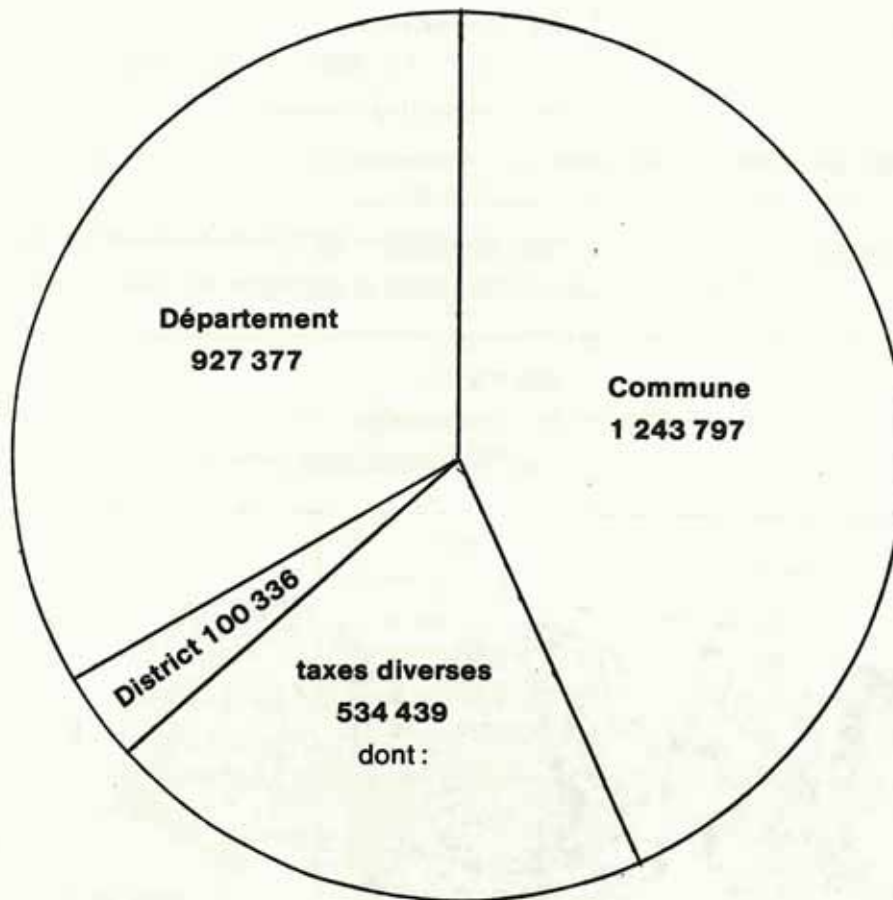
IMPORTANT : l'Etat, par l'intermédiaire des services vétérinaires, verse une prime de 50 F à toute personne qui peut prouver qu'elle a tué un renard, par exemple en produisant le cadavre de l'animal ou la queue, etc... Il est conseillé de manipuler l'animal avec des gants en plastique.

Il y a en effet beaucoup trop de renards en France et il serait souhaitable d'obtenir une densité minimale : il faut donc en détruire un certain nombre car leur multiplication a des effets dangereux.

OU VONT VOS IMPÔTS LOCAUX

Total des impôts et taxes perçus sur la commune en 1983

	2 805 949 francs
soit : pour la commune	1 243 797 francs
pour les autres collectivités	1 562 152 francs



Enlèvement des ordures ménagères :	186 252
Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie	54 443
Taxes régionales	63 137
Frais de chambres de métier	29 473
Frais de confection des rôles	159 707

LE P.O.S. (Plan d'occupation des sols)

En 1975, le Ministère de l'Équipement publiait une brochure, le POS en 3 questions. La Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme s'attachait à démontrer que la procédure d'élaboration du POS garantissait une information convenable de la population et protégeait ses droits ; que le POS permettait d'éviter les incohérences au niveau de la dotation en équipements collectifs grâce à une vision globale et réfléchie de l'évolution future d'une ville ; qu'il permettait de sauver la nature, en créant des zones efficacement protégées. Nous pourrions ajouter qu'il est l'auxiliaire précieux et indispensable d'une politique d'urbanisation dans la mesure où il évite les proliférations anarchiques de constructions.

OFFEMONT EN CHIFFRES

POPULATION	4 131 habitants + 2,6 % (1975-1982) (évolution de la population municipale très rapide).
ACTIFS (personnes titulaires d'un emploi)	1 166 taux d'activité = 33 % (relativement faible : s'explique par la jeunesse de la population).
SUPERFICIE	536 ha 80 ha urbanisés 150 ha urbanisables environ.



OFFEMONT

3°) Réponse à la forte demande de logements (dûe à la proximité de Belfort)

en évitant d'accentuer la coupure ancien village - nouveaux quartiers, en évaluant les besoins en espace pour le développement de l'agglomération, en proposant des normes de construction précises afin de bannir l'urbanisation sauvage et de conserver au village une unité architecturale.

Les grands principes qui ont déterminé le tracé actuel du POS sont les suivants :

- **renforcement du centre de la commune**
- **priorité aux logements individuels et au petit collectif peu dense et de faible hauteur.**
- **dotation suffisante de la commune en équipements collectifs**
- **orientation des constructions futures vers des terrains viabilisés ou viabilisables à peu de frais.**
- **refus d'installations portant préjudice à l'environnement.**

TOUS COMBUSTIBLES
MAZOUT ELF FRANCE
ELF GAZ-HOUILLES et BOIS SCIERIE

JACQUOT MICHAUT

88 avenue Jean Jaurès

BELFORT tél: **21.55.26**

STATION SERVICE

TOTAL

m. Jean TERREAU

75 avenue J. MOULIN

BELFORT tél. 21.35.42

VIDANGE - GRISSAGE
REGLAGE POLLUTION

CUPILLARD

BIJOUTERIE

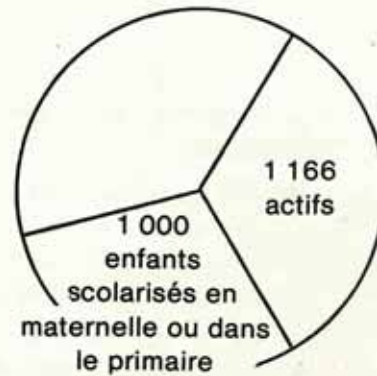
9, rue Carnot VALDOME
ouvert le lundi après-midi

OFFEMONT en tableaux

POPULATION

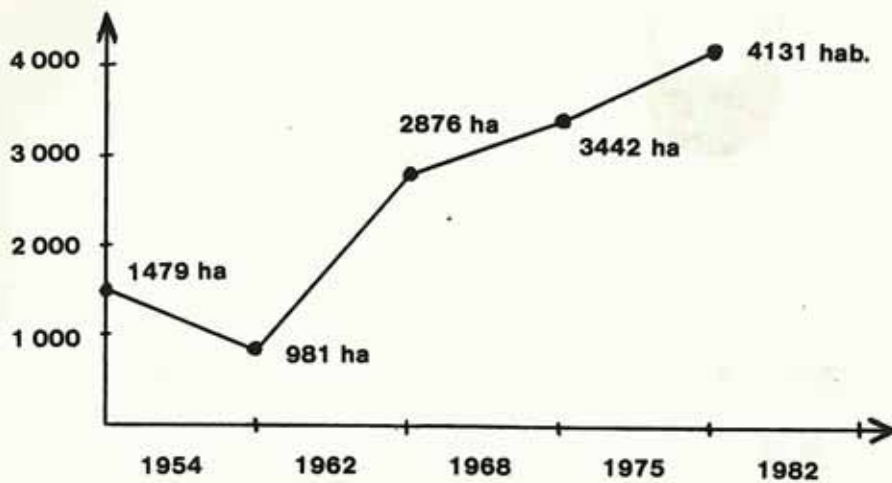


1982



1975

une population jeune...



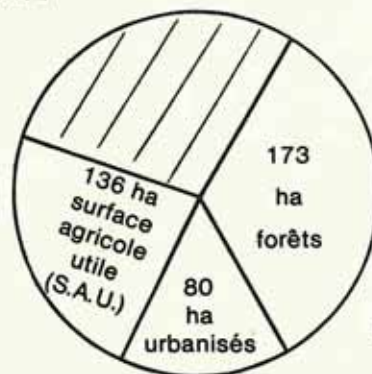
qui s'accroît très vite...

2 écueils à éviter :

- l'urbanisation sauvage
- le sous-équipement en infrastructures collectives



SUPERFICIE



32 % Territoire Communal

potentiel des terrains urbanisables : 150 ha

SITUATION ACTUELLE : OÙ EN EST LA PROCÉDURE

Le P.O.S. a été rendu public par un arrêté préfectoral le **28 mars 1983**.

C'est à dire que **depuis cette date il est opposable aux tiers** : les permis de construire, les certificats d'urbanisme sont étudiés en fonction des dispositions prévues au P.O.S.

Après une période de «rôdage» d'environ un an, une **enquête publique, prévue pour début 1984**, permettra de recueillir les observations des citoyens, d'en faire mieux connaître les dispositions, d'enregistrer les suggestions sur un registre à la mairie. A cet effet un commissaire enquêteur sera chargé de recueillir l'avis des collectivités, organismes et particuliers intéressés.

Les conclusions de l'enquête seront ensuite soumises à l'avis du **groupe de travail, qui décide, s'il y a lieu, de la suite à donner aux observations formulées.**

Le P.O.S. est à nouveau soumis au Conseil Municipal qui en délibère, puis approuve définitivement par arrêté préfectoral.



S.A.R.L. B. JAHIER - BELFORT

Produits laitiers

Crèmes glacées

Surgelés

4 rue Charles de Gaulle
Tél. (84) 26.01.00
(84) 26.00.13

OFFEMONT (90300 VALDOIE)

EXEMPLES DE ZONES

Zone NA : zones d'urbanisation future



Le Partage



Voie qui traverse les Petits Eygras

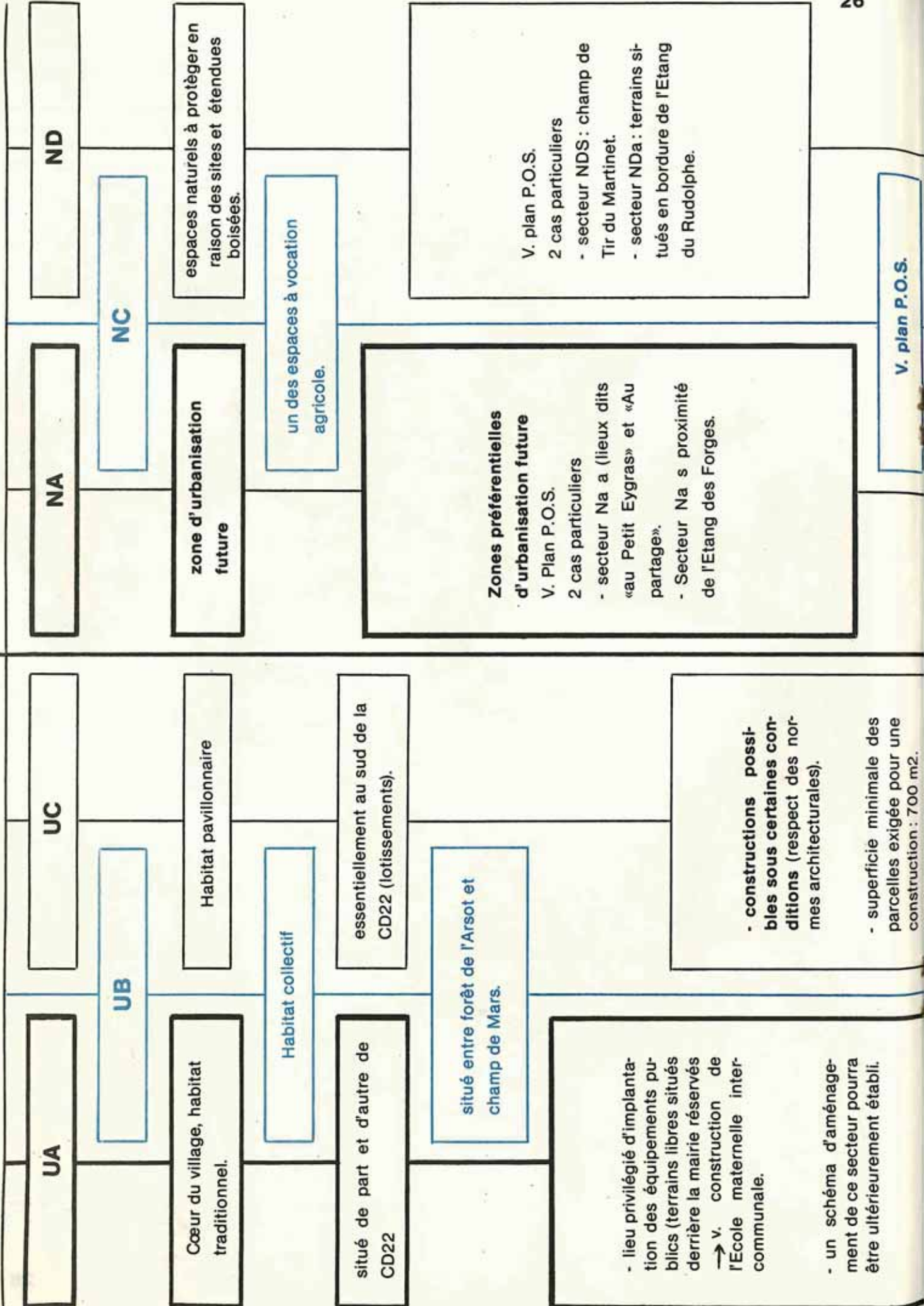
Zone UC (habitat pavillonnaire)
Lotissement des Forges





ZONES URBAINES ACTUELLES

ZONES NATURELLES ACTUELLES



construction : 700 m².

- constructions possibles sous certaines conditions (respect des normes architecturales).

aucune construction nouvelle ne peut plus s'y implanter, sauf aménagements dans le cadre de l'opération HVS.

hauteur (H)
H = R + 2 (rez de chaussée + 2 étages).
COS (cad le nombre de m² constructibles/surface du terrain à bâtir).
COS = 0,5 pour les habitations.
COS = 0,7 pour les commerces, bureaux, etc...

H = R + 1
COS = 0,30 (habitation)
COS = 0,50 (commerces bureaux, etc...)

H = 9 m
COS = 0,8

- secteur Na a: réalisations de constructions subordonnées à l'élaboration d'un schéma d'aménagement agréé par la municipalité.
Densité moyenne: 15 logements/ha
- secteur Na s: prévision d'installations sportives et de camping dans le cadre du Plan d'Aménagement et de développement de l'Etang des Forges.

- construction interdite sauf abris de jardin conformes à certaines normes.
- Nd s: emplacement réservé pour équipements sportifs.
- Nda: terrains destinés à accueillir des équipements de loisirs de la ville de Belfort.

toute construction non compatible avec l'activité agricole est interdite.

H = R + 2 COS = 0,25

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION HABITAT ET VIE SOCIALE DU QUARTIER DE L'ARSOT

Les opérations «habitat et vie sociale» ont pour objet essentiel la réhabilitation et le réaménagement de certains quartiers par trop défavorisés. **A Offemont une opération H.V.S. d'importance a vu le jour fin 1979 : c'est cette rénovation entièrement financée par l'Etat que nous souhaitons vous présenter**, grâce à la collaboration efficace de l'architecte Paul BONNAN et de la décoratrice Anne-Marie BONNAN qui se sont prêtés de bonne grâce au jeu des questions-réponses.

OR : Pourquoi une opération H.V.S. ?

P. BONNAN : Parce que l'état de dégradation de certains immeubles nécessitait une intervention urgente ; **il a fallu en particulier réaménager complètement 56 logements situés dans les immeubles bas de la rue Miellat et restaurer les 388 logements de l'Office HLM.**

O.R. : En quoi consistait cette opération ?

P. BONNAN : En une restauration immobilière, non seulement des 388 logements, mais également des parties communes et des caves. **Des travaux d'isolation thermique, phonique, ont été entrepris ; on a également veillé à améliorer la ventilation de ces immeubles.**

O.R. : Quels sont les principaux problèmes que vous avez dû résoudre pour mener à bien ces différentes opérations ?

P. BONNAN : Le vidage systématique des immeubles ou des logements dans lesquels s'effectuaient les différents travaux a nécessité une planification rigoureuse. Il fallait en effet assurer le financement des déménagements, déplacer les personnes, veiller au réaménagement quand l'intervention dans l'immeuble ou le logement était terminée. En outre il fallait coordonner l'intervention d'une dizaine de corps d'état différents, ce qui n'est pas simple quand on sait que le nombre total d'interventions effectuées dans des locaux qui sont restés occupés (parce que la nature des interventions n'exigeait pas de déplacement des personnes) atteint un chiffre de 3 880 !

O.R. : Cette opération s'est-elle déroulée sans heurts ?

P. BONNAN : C'est chose impossible pour une intervention d'une telle ampleur. Mais les habitants du quartier, les représentants de l'Amicale des locataires, les animateurs sociaux etc... ont été conviés à des réunions de coordination. De plus un bureau mis à la disposition du public restait ouvert en permanence pour enregistrer les doléances des habitants du quartier.

O.R. : Des travaux autres que la réhabilitation immobilière et la restauration ont-ils été entrepris ?

P. BONNAN : Oui. Différents travaux d'infrastructure et d'équipement ont été ou seront réalisés. **La remise en état des abords des immeubles avec financement d'un certain nombre d'équipements de jeux et de plantations en espaces verts a été menée à bien. La réalisation des équipements suivants a déjà suivi ou va suivre : aménagement d'un stade de foot-ball ; construction de la P.M.I., aménagement d'une place de marché et réalisation d'une salle polyvalente.**

O.R. : Le planning de l'opération a-t-il été respecté ?

P. BONNAN : Sur la plupart des points, oui. La réalisation des travaux a même été accélérée dans certains cas car, compte-tenu du caractère fixe du montant des investissements, on a essayé de minimiser l'incidence des révisions de prix en effectuant tout ce qui était possible dans les meilleurs délais. **On peut considérer que la quasi-totalité du budget a été consommée dans un délai de 2 ans au lieu des 5 ans initialement prévus. Actuellement plus de 80 % de l'opération est achevée, ce qui est remarquable lorsque l'on sait que les travaux ont effectivement commencé en décembre 1981.**

O.R. : Comment justifiez-vous le parti pictural ?

A.M. BONNAN : La mise en couleur des façades avait pour objectif de créer une variété en introduisant des contrastes afin de donner une impression de relief et de profondeur (par exemple une façade foncée en opposition avec des volets clairs).

O.R. : Pourquoi avez-vous divisé les façades d'immeuble en barres longitudinales de différentes couleurs ?

A.M. BONNAN : On obtient ainsi une impression de plusieurs maisons accolées, avec un effet plus «village» que «grand ensemble».

O.R. : Le choix des couleurs est-il difficile ?

A.M. BONNAN : Oui. Il faut éviter de rompre l'intégration au paysage. Avant d'opter pour telle ou telle teinte., il faut se soucier de la couleur de la toiture existante, de la végétation, du sol... Et ensuite choisir des gammes de teintes qui, tout en étant variées afin de provoquer l'effet «village» dont je parlais précédemment, ne créent pas de contrastes discordants mais au contraire se mélangent très bien entre elles.

*Une
rénovation
nécessaire...*



CHAUFFAGE
SANITAIRE
COUVERTURE

**Entreprise
Ettwiller**

90000 BELFORT - 11 bis, Rue de Saverne

Tél. 21.26.66

Chauffage - Gaz - Tous systèmes

LE LIFTING



Avant...



Après...

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR AU CHARNIER D'OFFEMONT

Comme chaque année à pareille époque, le dernier dimanche de septembre, les Autorités Civiles et Militaires, les familles des Résistants fusillés, les Sociétés patriotiques, des participants anonymes, se sont rendus au monument du Charnier, à l'orée du Bois du Bromont, pour perpétuer le souvenir des victimes de la barbarie nazie.

C'est là, en effet, que tombèrent sous les balles ennemies vingt jeunes gens du Maquis du Chérimont.

Après le dépôt de gerbes et l'appel des Morts, la musique municipale de Danjoutin exécuta la Marseillaise et le Chant des Partisans, puis la foule recueillie s'éloigna silencieusement...



PAVILLONS C.D.R.B.

CENTRE DE DOCUMENTATION et de REALISATION DU BATIMENT
33, avenue Jean-Jaurès - BELFORT - Tél. 21.49.50

100%
TRADITIONNEL



PRETS P.A.P. - P.C. - A.P.L.

- PLAN PERSONNALISE ET TYPE
- PRIX FERME ET DEFINITIF
- NOMBREUX TERRAINS DISPONIBLES

Je désire avoir de plus amples renseignements sur vos programmes sans engagement de ma part

Nom, prénom

Adresse

Tél

Heures de visite

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Les Anciens Combattants 14-18, 39-45 et d'Algérie, les Sapeurs-Pompiers, les membres de la Municipalité et quelques fidèles Offemontois, se sont retrouvés devant le monument aux Morts, place de la Mairie, pour la commémoration de l'Armistice qui mit fin à la première guerre mondiale.

Après la levée des couleurs, l'appel des Morts, le Maire déposait une gerbe, et Monsieur Chateaudon, Vice-Président des Anciens Combattants, donnait lecture du Manifeste de l'Union Fédérale des Anciens Combattants.

Après cette cérémonie, commandée par l'Adjudant Serge Girol, les participants se trouvèrent réunis à la Mairie pour un vin d'honneur.

Une cérémonie semblable avait eu lieu précédemment à la Borne des Commandos, Place de Leusse, où, après un dépôt de gerbes, l'appel des Morts et la minute de silence, Monsieur Roger Drouard se voyait remettre par Monsieur Girard, Président des Anciens Combattants, la Croix du Combattant Volontaire.

Offemont Réalités se joint aux amis de Monsieur Drouard pour lui présenter ses plus vives félicitations.



PEINTURE

REVÊTEMENT DE SOL

RAVALEMENT DE FAÇADES

**Jean
FAUCOGNEY**

4, rue Paul Cézanne
OFFEMONT - 90300 VALDOIE

Téléphone : (84) 26.42.79

*Pierre
Franchini*

Installations

58, Rue Aristide Briand -

OFFEMONT
90300 VALDOIE

Tél. 26.05.28
et 26.33.41

Tuyauterie Industrielle
Tous fluides
Toutes pressions
Vapeur Eau surchauffée - Gaz
Conditionnement de l'air
chaud et froid
Ventilation - Climatisation
Régulation
Tous systèmes chauffage
Pompe à chaleur - Solaire
Plomberie Sanitaire
Géothermie

39ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Samedi 19 novembre, à 14 heures 45, a eu lieu à la Borne des Commandos, la cérémonie commémorative du 39ème anniversaire de la Libération de Belfort et d'Offemont.

Y participaient, les Autorités civiles et Militaires du Département, le Maire et les Conseillers municipaux, les Sapeurs-Pompiers sous les ordres de l'Adjudant-Chef Salomon, les Associations Patriotiques et leurs porte-drapeaux, ainsi que les nombreux Belfortains et Offemontois qui se souviennent.

Monsieur Masson, un ancien des Commandos, fit l'appel des Morts et Disparus, et demanda qu'on associe à cette cérémonie la mémoire des soldats français massacrés à Beyrouth.

LA PORCELAINES BLANCHE

- * Services de table
 - * Bougies fantaisies
 - * Verrerie
 - * Cadeaux
- Liste de mariage



Galerie Marchande Euromarché BESSONCOURT

STUDIO PHOTO

8, rue de Turenne
(rue du C.E.S.)

VALDOIE

B BERTRAND B BESANÇON

TELEPHONE : (84) 26.52.45

MARIAGES (MAIRIE - EGLISE - DOMICILE)

PORTRAIT (STUDIO ou DOMICILE)

INDUSTRIE

Tous vos travaux photo en 24 ou 48 heures
en laboratoire.

MENUISERIE EBENISTERIE

TOSOLINI Daniel

Agencement de cuisine sur mesures

TOUS STYLES - EXPOSITION

18, rue de la Gare OFFEMONT

Tél. 26.07.77

FEMMES ELUES

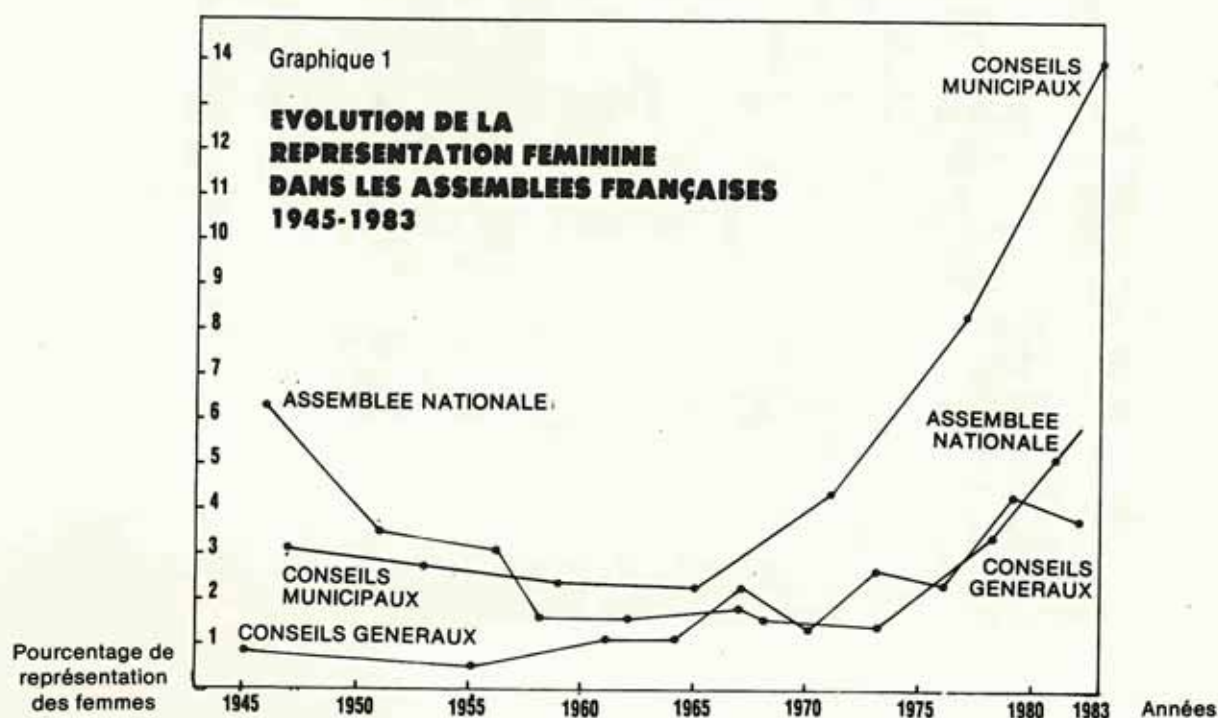
A l'issue des scrutins de 1983, la moyenne nationale de la représentation des femmes au sein des conseils municipaux est de l'ordre de 14 %.

Cette moyenne dissimule cependant des disparités importantes, dont certaines sont fonction de la taille des communes. Ainsi pour les agglomérations de 3 500 à 9 000 hab., la moyenne nationale atteint 20 %.

Les régions où la représentativité féminine est la plus faible se situent dans l'Est de la France - Alsace et Franche-Comté - à l'exception toutefois du Territoire de Belfort où la moyenne est supérieure à la moyenne nationale : de l'ordre de 15,30 %.

Le territoire de Belfort se classe ainsi au 28ème rang pour l'ensemble des régions de province et au 36ème rang pour l'ensemble des Départements - Paris compris.

Voir tableau ci-dessous : extrait de «Citoyennes à part entière», bulletin d'information, édité par le Ministère des droits de la femme, mai 1983, n° 20.

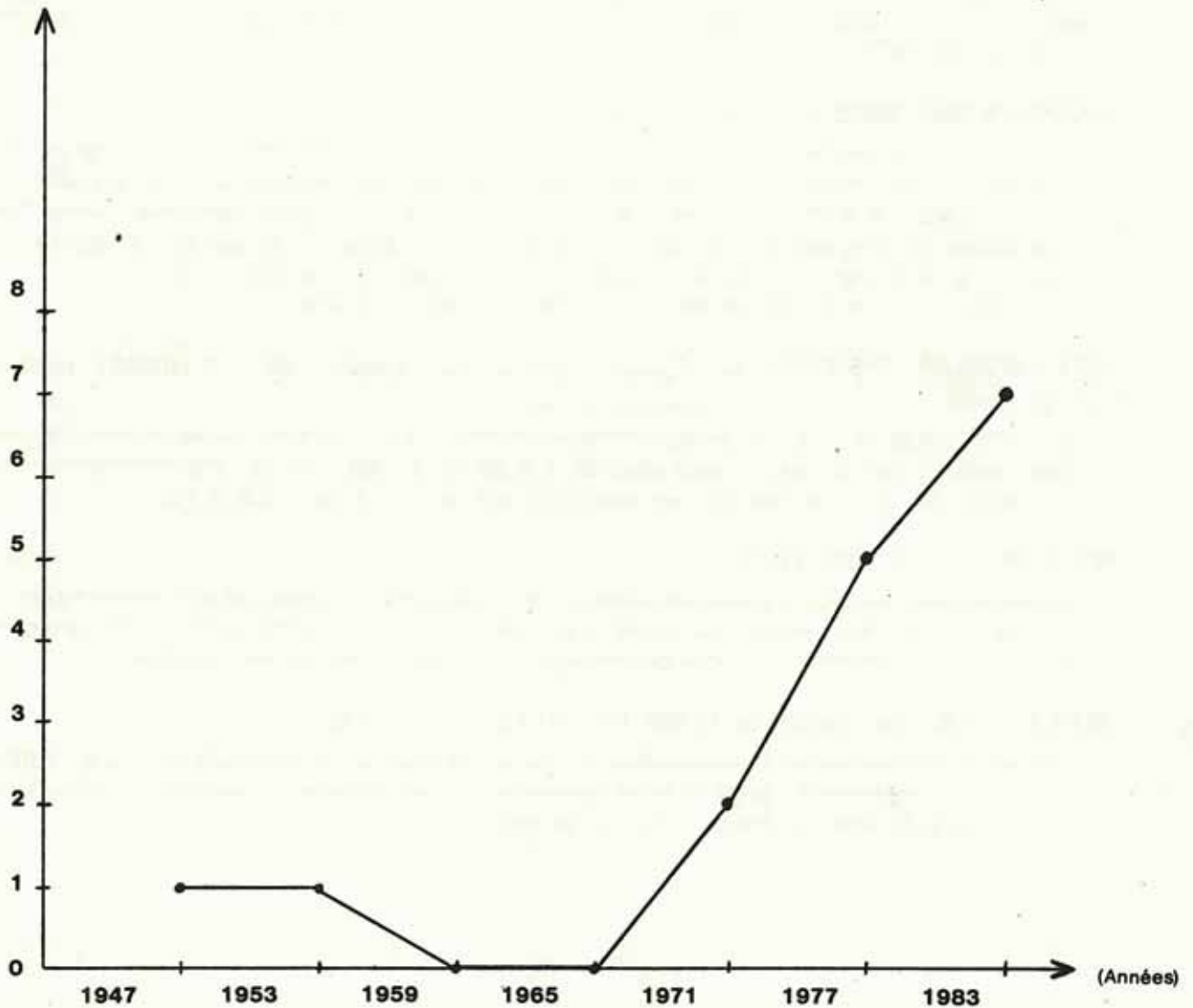


A Offemont, le Conseil municipal compte 7 femmes sur les 27 représentants de la Commune. Soit une moyenne de 25,9 %, une représentativité féminine qui est donc largement supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit d'un score d'autant plus remarquable que :

- en 1947, une seule femme est élue au conseil municipal
- de même qu'en 1953
- en 1960, la représentation féminine est nulle
- idem en 1965
- 1971 marque un certain progrès puisque 2 femmes sont désignées pour siéger à l'assemblée communale
- 1977 confirme l'émergence de la femme dans la vie publique : 5 femmes sont présentes au conseil municipal.
- en 1983 enfin, 7 femmes sont élues.

Graphique 2
EVOLUTION DE LA
REPRÉSENTATION FÉMININE
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX
DU VILLAGE D'OFFEMONT
1947 - 1983

nombre de
femmes conseillers
municipaux



Les courbes des graphiques 1 et 2 ont des profils identiques : elles montrent une baisse de la représentativité des femmes dans les assemblées municipales en 1959 et 1965. La tendance s'inverse en 1971 et le mouvement se confirme en 1977 et 1983.

*** ATTENTION :** les graphiques 1 et 2 ne sont pas superposables, l'un tenant compte du pourcentage et l'autre du nombre de femmes.

PRÉS ET BOIS D'OFFEMONT : LES FRUITS

Les forêts d'Offemont et des communes limitrophes regorgent de trésors. Nos ancêtres qui, bien souvent, vivaient chichement, savaient en tirer grand profit. Désormais c'est davantage pour notre plaisir que par nécessité économique que nous courons les bois pour remplir nos paniers et nos bidons...

A la joie de la course en forêt s'ajoute l'exaltation du chercheur qui découvre avec ravissement dans une clairière pleine de charme un épais tapis rouge de fraises des bois. Qui n'a compris ou connu la fierté du chasseur qui rentre chez lui la besace pacifiquement remplie de framboises ou de mûres ? Et l'odeur des confitures dans ces bassines ventrues où mijotent un jus vermeil, le parfum des glaces, la suavité des sirops !

- FRAISES DES BOIS (début juin)

On les trouve essentiellement dans les clairières le long des chemins. La renommée de leur parfum n'est plus à faire ; mais il est préférable de les déguster nature ou à la crème, plutôt que les cuire pour faire des confitures car elles prennent alors un goût légèrement amer. Des tartelettes agrémentées d'une crème anglaise, sur lesquelles après cuisson on ajoute des fraises des bois nature, juste avant de servir, font le régal des connaisseurs. Enrobées de sucre fin, les fraises des bois se congèlent très bien.

- FRAMBOISES DES BOIS (début juillet - mais en montagne on peut en dénicher jusqu'à la fin du mois)

Les recettes de sirop, glace, gelée, confiture abondent dans nos manuels de cuisine. On peut avec bonheur marier la framboise des bois à la groseille pour faire de fameuses confitures. La framboise des bois, très juteuse quand elle est bien mûre, se congèle mal.

- MERISE (fin juin, début juillet)

Le merisier est en fait un cerisier sauvage. L'arbre non greffé donne de petites cerises noires ou rouges minuscules, avec lesquelles on peut faire d'excellentes gelées et de très bons sirops. Pour ceux qui détiennent encore ce privilège, la distillation du fruit est possible.

- MYRTILLE (fin juin dans nos forêts, fin juillet en montagne)

Les tartes à la myrtille sont succulentes : on peut en faire toute l'année en utilisant des myrtilles que l'on a congelées à l'époque de la cueillette. On peut également stériliser ces fruits. La confiture de myrtille est une douceur fort appréciée.

CHAUDRONNERIE · CUVES A MAZOUT

galvanisation à chaud

Ets Redé RUST

23, rue Aristide Briand OFFEMONT Tél. 26.30.00

- MURES (août)

Comment réussir un sirop de mûres ? Tout d'abord mettre les mûres dans un récipient en plastique assez gros. Les broyer. Remuer tous les jours, deux fois, pendant dix jours, jusqu'à la fin de la fermentation.

Prendre un collant, mettre un pied dans l'autre afin de faire un tamis efficace.

Serrer les mûres de façon à ne pas avoir trop de pulpe. Cuire une demi-heure le jus obtenu auquel on ajoute le même poids de sucre. Boucher les bouteilles remplies du liquide obtenu avec un papier crêpon qui laisse passer l'air pendant une dizaine de jours afin de vérifier si le sirop ne fermente pas. Ensuite boucher les bouteilles. Ce sirop se garde très longtemps.

Il a la réputation d'adoucir les maux de gorge, de même que la feuille du roncier (improprement appelé mûrier, le mûrier étant l'arbre cultivé) dont on fait des décoctions.

- EGLANTIERS

Le réceptacle de l'églantier prend le nom de cynorhodon ou cynorrhodon. Il devient rouge à la maturité en automne. Et c'est à l'intérieur de ce réceptacle que l'on trouve les akènes, de véritables fruits dont on fait des confitures très recherchées.

Le cynorhodon s'appelle communément bouche-cul ou gratte-cul, ou encore, en alsacien, potamuess.

- le vin de cynorhodon : prendre deux kilos de cynorhodons. Ajouter deux litres de vin blanc ordinaire, deux kilos de sucre, et deux litres d'eau. Laisser fermenter. Quand la fermentation est terminée, soutirer, en d'autres termes, prélever soigneusement le jus en prenant grand soin de laisser la lie au fond du récipient. On peut réaliser cette opération à l'aide d'un tube qui permet de soutirer le jus doucement.

- la confiture : cueillir des grains bien mûrs, en principe après une ou plusieurs gelées. Les laver et les cuire 1 heure recouverts d'eau. Passer au moulin - moulin spécial ou à défaut moulin à légumes. Tamiser avec un tamis très, très fin pour enlever les poils. Cuire la pâte obtenue en ajoutant un poids de sucre identique au poids de pâte. Prolonger la cuisson 3/4 heure en prenant soin d'écumer la confiture. Le déroulement des opérations se fera sur feu doux car cette confiture monte très vite.

- POMME DES BOIS

On peut faire une excellente gelée avec ces pommes, notamment en les mélangeant avec des coings.

TOUS CHAUFFAGES (Gaz, Fuel, etc..)

ENTRETIEN
SANITAIRE

JACQUES HOSSELET

16 rue des EYGRAS - 90 OFFEMONT

TEL: 26.07.86

SALON ISABELLE

«LA BIGOUDERIE»

16 rue Aristide Briand - 90 OFFEMONT

TEL.

(84) . 26.28.19

- QUELQUES TRUCS ET RECETTES

Servir à l'apéritif des merises ou griottes au vinaigre obtenues en laissant macérer pendant 1 mois, 1 kg de cerises ou merises dans les 3/4 d'une bouteille de vinaigre d'alcool blanc, auquel on a ajouté de l'estragon, du poivre et 1 ou 2 clous de girofles. Piquer les fruits avec une aiguille afin qu'ils s'imbibent bien de vinaigre.

Les fraises des bois ou framboises, arrosées d'un bon vin rouge auquel on ajoute du sucre en poudre et un peu de cannelle constituent un dessert unanimement apprécié. On peut raffiner en présentant dans une saucière de la crème fraîche bien froide fouettée en chantilly, à laquelle on a ajouté 1 ou 2 sachets de sucre vanillé.

Avec ces fruits des bois, on peut préparer des bocaux de fruits à l'eau de vie : dans un bocal, disposez 500 g de merises, puis 250 g de groseilles si vous en cultivez dans votre jardin ; ajoutez 400 g de framboises des bois, et 300 g de fraises des bois. Recouvrir d'un litre d'eau de vie blanche. Laissez macérer un mois. Ajouter alors 300 g de sucre en poudre et laisser à nouveau macérer un mois dans le bocal que vous n'aurez pas oublié de fermer pour les macérations. Et puis goûtez...

Plus classiquement vous pouvez préparer des mousses aux fraises ou à la framboise qui sont des recettes que l'on trouve couramment. Les clafoutis de fruits rouges, fraises et framboises mélangées, ou seules, sont également délicieux. Variété du clafoutis, le crumble bien connu des anglais : mettez les fraises des bois et (ou) les framboises des bois dans un plat à four, répartissez le crumble dessus, obtenu en mélangeant 200 g de farine, 125 g de sucre cristallisé, 125 g de beurre, jusqu'à obtention d'un mélange un peu granuleux. Vous aurez préalablement mélangé les 500 g de fruits rouges que vous utilisez à 150 g de sucre cristallisé. Faites cuire environ 1/2 h à 3/4 h à four 6 (220° environ) : servir tiède quand le dessus est bien doré.

A une époque où tout a tendance à se standardiser, à se normaliser, il est réconfortant de savoir qu'on peut encore construire en traditionnel, et vivre selon ses besoins et selon son idée.



Je désire sans engagement de ma part une information complète

nom _____

adresse _____

UNE MAISON SANS SOUCIS
UNE MAISON "BELVIL"
PRIX FERME ET DEFINITIF



TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS

TERRASSEMENTS

S.A. **SCHENINI**

76, Rue Aristide Briand - Tél. 26.03.88
90000 OFFEMONT

RENCONTRES : Monsieur MARCHAND

Chasse et souvenirs...

Pichot, un fox terrier à poils durs a joué bruyamment le rôle de sonnette.

M. MARCHAND m'attendait : nous nous sommes assis dans la cuisine que réchauffait le feu de bois qui brûlait dans la vieille cuisinière. Nous avons longuement parlé, de la forêt, de la chasse, d'Offemont «dans les temps».. Des sourires qui faisaient pétiller les yeux bleus accompagnaient certaines phrases. M. HAUDBERG, président de l'ACCA de Valdoie (les associations de chasse communale agréées où l'on peut chasser deux fois par semaine, coexistent à côté des chasses privées, où la chasse est quotidienne), nous a rejoints et a utilement participé à ce dialogue.

M. MARCHAND : Je suis allé à la chasse hier. J'ai fait 12 kms environ mais j'étais fatigué. Mon fusil commence à se faire lourd. Il pèse 2 kgs mais, à mon âge, 93 ans, vous pensez...

O.R. : Vous êtes un excellent marcheur !

M. MARCHAND : Je mets 35 minutes pour aller d'ici au Faubourg des Vosges.

O.R. : !!!

O.R. : Avez-vous toujours aimé chasser ?

M. MARCHAND : En fait j'ai commencé à chasser à l'âge de 32 ans. C'était un ami M. BEROLDY qui m'a emmené à la chasse. Et puis le pli étant pris, j'ai continué.

Ford Sierra. L'incomparable 7/9 CV.



FIESTA - ESCORT
SIERRA - GRANADA

Essence et Diesel

UTILITAIRES :

FIESTAVAN
ESCORT VAN
TRANSIT

OCCASIONS
TOUTES
MARQUES

Chez votre concessionnaire FORD :

GARAGE Jean WITTLINGER - 10, 15 rue de Turenne - 90 000 BELFORT TEL : 21.63.99

ELECTRICITE GENERALE

Installateur
Agrée



Roger WILLIG

83 rue Aristide Briand - OFFEMONT (90300 VALDOIE)

Tél. (84) 26.05.50

O.R. : Etiez-vous d'une famille de chasseurs ?

M. MARCHAND : Oh, comme tous les montagnards... Je suis Vosgien, puisque je suis né à la Baroche. Je suis arrivé à l'âge de 17 ans car le travail faisait défaut dans mon pays, à ce moment là. Comme ma sœur tenait le café Glacier en bas du village, je suis venue ici. J'étais boiseur au Fort de Roppe.

O.R. : C'est-à-dire ?

M. MARCHAND : Avant 1914, on édifiait les fortifications, dont la construction nécessitait l'intervention de nombreux ouvriers de métier. A la Baroche, j'avais appris le métier de charpentier : je faisais donc les coffrages. A cette époque on a fait les casernements du Fort de Roppe, du Rudolphe. On utilisait la pierre des carrières qui existaient alors sur la commune : par exemple à l'emplacement du Château d'eau actuel - au-dessus du Centre aéré du Rudolphe - il y avait une carrière dont la pierre a servi à construire les casernes du Rudolphe.

O.R. : Où extrayait-on encore la pierre ?

M. MARCHAND : Dans la carrière du Major (à droite du chemin forestier qui prolonge la route du Clair Bois), aux Soiras, dans la carrière située à proximité de la Poudrière, dans la carrière du Clair Bois. Les anciennes maisons d'Offemont sont faites avec les pierres rouges que l'on tirait de ces carrières.

O.R. : Qui construisait les fortifications ? Etais-ce la population qui constituait l'essentiel de la main d'œuvre ?

M. MARCHAND : Oh non. A l'époque il y avait au moins 200 Italiens au village. En été ils dormaient dans des petites baraques faites avec des fougères, au sein de la forêt, ou bien dans des greniers que les habitants du village leur louaient. Peu sont restés quand les fortifications ont été terminées et que la guerre a éclaté.

O.R. : La vie était très différente à ce moment là ?

M. MARCHAND : Ah oui totalement. A l'époque il y avait 160 habitants à Offemont. C'est-à-dire quelques grandes familles : les Desdames, les Simonin, les Reiniche, les Prévôt, les Mougenot, les Bouvier, les Salomon, les Brouque... Et il y avait 14 ou 15 bistros. Avant 1914 par exemple, on allait jouer aux quilles chez la mère BRACHA (elle tenait un café à l'angle de la rue du Fort et de la grande rue). On allait beaucoup les uns chez les autres. A l'époque l'amitié, la solidarité, la famille, c'était quelque chose...

Vous savez, il y a 72 ans que je suis à Offemont. Eh bien, dans le temps, chaque ménage avait un cheval, une vache ou des chèvres. L'homme allait à l'usine. La femme faisait le jardin, entretenait la maison, soignait les bêtes. Après 1914, quelques femmes sont allées au fil ou au tissage à Valdoie. Et puis voilà, aujourd'hui...



O.R. : Les villageois travaillaient durement à l'époque ?

M. MARCHAND : Chez DESHAIE - la scierie - je travaillais 10 à 12 h par jour. Je gagnais 36 centimes de l'heure. Un pain valait 5 sous à l'époque... (Soit 25 centimes car un sou valait environ 5 centimes. Il fallait donc travailler 1 h 30 pour acheter 2 pains...).

On ne mangeait de la viande que le dimanche. Mais on n'a jamais eu faim : tout le monde cultivait et «faisait» ses pommes de terre. Tout le monde avait des lapins, des poules. On ne les nourrissait pas au grain d'ailleurs, mais avec des pommes de terre et du pain. On récoltait 500 kgs de pommes de terre au moins pour passer l'hiver.

O.R. : Avez-vous toujours aimé la forêt ?

M. MARCHAND : Passionnément. J'ai été gardien 12 ans au Fort de Roppe après ma retraite. J'élevais 35 moutons et 13 chèvres. Et puis j'ai été 26 ans garde-chasse des terrains militaires.

O.R. : Y a-t-il beaucoup de fontaines dans les forêts proches d'Offemont ?

M. MARCHAND : Oui. Les Sapeux ; la fontaine des maçons (on allait y boire l'apéritif autrefois), la Janette (qui alimente l'Etang du Ballon) et puis la fontaine qui se trouve au pied du centre aéré et qui fournit l'eau des étangs Marchal.

O.R. : Chassez-vous en plaine ?

M. MARCHAND : Non. Vous savez, le faisan est devenu très rare. Cette année il y a eu tellement de pluies que les couvées ont été noyées. Il n'y a pratiquement plus de lièvre en plaine et les renards deviennent rares.

O.R. Et en forêt ?

M. MARCHAND : On y trouve des chevreuils. Par jour de grand vent ils s'abritent derrière un monticule. Ils affectionnent les ronciers, les bas fonds où il y a de l'eau.

O.R. : On les voit rarement. Y en a-t-il beaucoup ?

M. MARCHAND : Vous les voyez rarement car ils vous flairent à 300 mètres. Il faut toujours chasser au vent contraire.

O.R. : Se déplacent-ils par groupes ou individuellement ?

M. MARCHAND : A la saison du rut, on peut trouver des groupes de 12. Sinon on en rencontre 2 ou 3, rarement 4. Il y a généralement un brocard (mâle), avec 1 ou 2 femelles.



O.R. : Les chevreuils ont-ils beaucoup de petits ?

M. MARCHAND : Un ou deux. S'il y en a 3, l'un est généralement chétif.

O.R. : Pouvez-vous abattre autant de chevreuils que vous le souhaitez ?

M. MARCHAND : Ah non. Il existe les chasses communales et les chasses privées. Dans ces deux types de chasse, il existe une réglementation. Il y a une société de chasse par commune. A Offemont on a droit à un chevreuil pour la saison.

O.R. : Mais comment contrôler si cette limite est bien respectée ?

M. MARCHAND : C'est très simple. On a droit à autant de bracelets que de chevreuils à abattre. Dès que l'on abat un chevreuil on doit passer un bracelet dans la patte arrière. La personne qui est surprise, transportant un chevreuil qui n'a pas de bracelet, est sévèrement punissable.

O.R. : La société de chasse d'Offemont compte combien de chasseurs

M. MARCHAND : 17

O.R. : A part le chevreuil, que chassez vous en forêt ?

M. MARCHAND : Les sangliers ont complètement disparu. Le lièvre est rare. Et il n'y a plus de poules des bois...

O.R. : Comment expliquez vous cette raréfaction du gibier ?

M. MARCHAND : On est trop près des villes. Les promeneurs, les chiens effraient le gibier : il migre.

BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIELS

entreprise
TONELLI

S.A.R.L. au capital de 216.000 F

15 rue Parmentier - 90000 BELFORT - Tél. (84) 21.16.02

POUR TOUS VOS PROBLÈMES



MOUGENOT - Traiteur

76, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Tél. 21.45.15

ECOLE D'ACCORDÉONS

Madame MOUGENOT

76, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Téléphone 21.45.15

O.R. : Pratiquez-vous le tir à balles ou le tir à plomb ?

M. MARCHAND : Le tir à balles pour les sangliers. Car avec les plombs, on risque de blesser l'animal sans le tuer. Avec les balles, on le manque ou on le tue : c'est mieux ainsi. On ne risque pas de laisser errer un animal qui est blessé et qui souffre.

O.R. : Avez-vous tué beaucoup de gibier ?

M. MARCHAND : Je ne tire pas sur n'importe quoi. Je n'aurais jamais abattu d'écureuils, de passereaux ou de jeunes bêtes. Il faut respecter les animaux.

M. HAUDBERG : Et les chasseurs les respectent souvent davantage que d'autres. Trouvez-vous normal que, maintenant, on fasse des coupes de bois quelque soit la saison, y compris en mai-juin, quand les nichées commencent ? J'ai retrouvé, sur certaines coupes, des dizaines et des dizaines de nids avec des couvées entières écrasées. De même je ne juge pas normal que l'on s'acharne sur les renards. Le renard c'est le fossoyeur de la forêt : il est indispensable à son équilibre naturel. Il ne faut pas systématiquement l'abattre.

O.R. : Pensez-vous que tous les chasseurs respectent les animaux et la forêt ?

M. HAUDBERG : Non, bien évidemment. Mais ceux-là on les appelle les «viandards» : un vrai chasseur les méprise. A mon tour de vous poser une question : croyez-vous que tous les gens respectent la forêt ? Il y a des dépotoires et des détritiques partout. Et puis il ne faut pas oublier que la chasse peut être utile à l'équilibre d'une race : dans le territoire de Belfort par exemple, l'ACCA a droit à X bracelets. Cela signifie que le chasseur va choisir le plus beau brocard ou la plus belle femelle ; par contre le chevreuil déficient sera épargné. Or il existe ce que l'on appelle le «brocard à boutons», c'est un chevreuil qui ne se reproduit pas et manifeste beaucoup d'agressivité à l'égard des femelles : il les éventre avec ses cornes en forme de lames de couteaux. Il est donc utile et nécessaire de l'abattre. En Alsace si on tire un brocard à bouton, on récupère une bague pour tirer un beau chevreuil : on n'hésite donc pas à éliminer les bêtes déficientes, ce qui n'est pas le cas ici.

Nous avons chaleureusement remercié MM. MARCHAND et HAUDBERG pour leur précieuse et passionnante collaboration et publions ci-après les principales dates de la saison de chasse qu'ils nous ont fournies.



Art et Tradition

Micheline ABT
Place de la Grande Fontaine - BELFORT
Tél. (84) 28.46.82

•ARTISANAT •CADEAUX •LISTE DE MARIAGE

S. O. S. VITRERIE

ISOLATION

Christian BROCARD



VENTE AU DETAIL

16 av. Jean MOULIN
90000 BELFORT
Tél. : (84) 26.52.04

S.A.R.L.

MANCINI-GIRON

PLÂTRERIE
CLOISONS SECHES
PEINTURE
RAVALEMENT
ISOLATION
(Intérieure - Extérieure)

24 Av. Jean Moulin 90000 BELFORT
Tél. : 21.19.25

43

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT

CAMPAGNE DE CHASSE 1983-1984

PÉRIODES DE TIR DES PRINCIPAUX GIBIERS

OUVERTURE GÉNÉRALE : 18 septembre 1983 à 8 h.

FERMETURE GÉNÉRALE : 04 Décembre 1983 au soir.

GIBIERS	OUVERTURE	FERMETURE
- LIEVRE	18 septembre 1983	13 novembre 1983
- PERDRIX	18 Septembre 1983	02 Octobre 1983
- GELINOTTE	18 Septembre 1983	23 Octobre 1983
- FAISAN (Coq seulement)	18 Septembre 1983	23 Octobre 1983
- CHEVREUIL (Mâle et Femelle)	18 Septembre 1983	04 Décembre 1983
- COLVERT et autres gibiers d'eau : Ouverture anticipée (étangs d'au moins 1 ha.)	28 août 1983 à 7 h	
Ouverture générale :	18 septembre 1983 à 8 h	15 février 1984
- BECASSE, GRIVE	18 Septembre 1983	04 Décembre 1983
Réouverture :	16 Février 1984	29 Février 1984
- PIGEON RAMIER	18 Septembre 1983	04 Décembre 1983
Réouverture :	16 Février 1984	31 Mars 1984

A noter l'INTERDICTION DU TIR des animaux protégés figurant sur les arrêtés ministériels du 17 Avril 1981 affichés dans les Mairies, ainsi que, dans notre département, du chamois, du grand coq de bruyère, de la poule faisane et du marccassin en livrée.



Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS



6, Avenue Jean Moulin - BELFORT

Téléphone : (84) 21.11.25

Ambulancier TAXI

J. KIRAZIAN

A VOTRE SERVICE

**JOUR
et
NUIT**

TOUTES DISTANCES

38 Rue de l'Etang - 90300 OFFEMONT -

TEL. (84) 28.03.85

LA FÊTE DU VILLAGE



**Le Bus:
le Prêt à rouler.**



ctb
UN STYLE BUS.

Emission de Radio-Belfort sur la Commune d'Offemont

M. TRITTER rappelle, en début d'émission, «qu'Offemont est une commune limitrophe de Belfort. La distance de la mairie d'Offemont à la place Corbis à Belfort n'est que de 4 kms. L'ancien Offemont s'étirait le long du CD 22. A cette agglomération ancienne sont venus s'ajouter trois quartiers HLM : d'abord le quartier de l'Arsoit où une opération de réhabilitation est en cours, puis plus récemment les quartiers Ganghoffer, et le quartier des anciennes casernes. Offemont est ainsi passé d'une population de 880 habitants après la dernière guerre à une population de 4 200 habitants au recensement de l'année dernière. Je signalerai aussi que le site d'Offemont a été occupé dès la période gallo-romaine, puisque des fouilles particulièrement intéressantes ont révélé l'existence à cette époque d'une villa, d'un temple, d'ateliers dont celui d'un potier, d'une voie romaine.

Offemont, aux établissements industriels et commerciaux peu nombreux est le type même de la cité dortoir, ce qui fait que, si par sa population, elle est bien la 5ème du territoire, elle se classe dans les derniers rangs par sa richesse financière. Autre particularité : Offemont a un pourcentage de population jeune extrêmement important ce qui fait que nous avons sur la commune près de quarante postes d'enseignants, alors que des communes voisines de population sensiblement égale n'en ont qu'une vingtaine et cette situation nous crée de lourdes charges sur le plan budgétaire».

Parmi les principales questions posées lors de l'émission, on peut citer :

Radio-Belfort : Que fabriquait-on au «Martinet» annexe de la grande forge de Belfort ?

Des socs de charrue, bèches, pioches, houes, serpes, haches, petits essieux et autres pièces entrant dans la construction de machines agricoles.

Martinet = marteau de forge mû par un moulin à eau.

R.B. : Le chemin forestier qui relie la route des Soiras à l'étang du Rudolphe s'appelle le chemin des Montagnons, pourquoi ?

Parce qu'il était emprunté par les habitants d'Anjoutey et d'Etueffont (villages de la région sous-vosgienne) qui se rendaient à pied à Belfort.

R.B. : Un quartier un peu excentré de la Commune s'appelle «Les Soiras». D'où vient ce nom ?

Il y a fort longtemps, une poignée de sang logis arrivait sur ce coin de terre communale et construisait pour se loger, des cahutes avec des éléments trouvés sur place. Mais ces bâtisseurs procédaient d'une façon curieuse... Ils ne travaillaient à leurs constructions que du «soir au matin» du coucher au lever du soleil.

En effet un édit de ce temps-là disait que «nul ne pouvait détruire ce qui avait été édifié pendant la nuit. Les Soiras «bâtisseurs du soir» devinrent ainsi des habitants à part entière de notre commune.

R.B. : Que payait-on au litre avant 1914 ? (Quelque chose de vraiment inhabituel).

Les hannetons. On secouait les arbres, spécialement les hêtres. Le garde champêtre les brulait dans une fosse derrière l'école et payait en fonction du nombre de litres de hannetons livrés.

Michel Plum

BELFORT

La Boufrique des Hommes.



Faubourg de France - BELFORT

Night Club

71, rue ARISTIDE BRIAND

6 mn de Belfort

vous réserve le
meilleur accueil

90000

OFFEMONT

Tél. 26.00.19



R.B. Question humoristique.

L'assemblée communale de 1790 se chargea, bien avant les écologistes, de faire respecter la nature en interdisant un certain ramassage. Lequel ?

Plusieurs personnes prenant la liberté de **ramasser la bouse et le crottin** dans la rue des Cerisiers ce qui «dégraisse» le terrain communal, l'Assemblée municipale a décrété : «Il est défendu de ramasser aucune bouse ou crottin qui servent à «bonifier» le terrain communal sous peine d'une amende de 13 sols et 4 deniers chaque fois et du double pour la nuit. Chacun sera libre d'en ramasser sur le grand chemin devant chez lui».

Deux hommes de garde sont nommés pour veiller à l'application de cette décision.

R.B. : En 1908, le Maire de l'époque prenait un arrêté pour protéger les vieillards et les jeunes enfants. Lequel ?

Limitation de la vitesse des voitures automobiles dans la traversée du village à 10 km/h.

R.B. : L'intérieur de l'église d'Offemont recèle quelque chose d'inhabituel pour une église. De quoi s'agit-il ?

D'un puits mis à jour lors de la réfection du sol de l'église. Situé près de la Chaire, recouvert par une énorme dalle, il est réalisé en belle pierre taillée, il mesure 90 cm de diamètre et 7,50 m de profondeur.

Lors de sa découverte, il était pratiquement plein.

R.B. : Qu'est devenue l'ancienne voie de la Compagnie des Chemins de fer belfortains C.F.B., dans le village d'Offemont ?

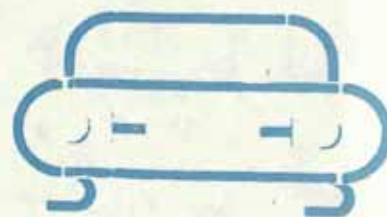
La rue Etienne Welsch. La gare existe toujours à proximité de la rue de la gare.

DANIEL JARDON

CARROSSERIE

PEINTURE

AUTOMOBILE



20, rue Aristide Briand OFFEMONT 90000 BELFORT

Tél. (84) 26.35.30

C'est Monsieur TRITTER qui conclut l'émission :

«Le symbole de la «Belle Epoque» fut dans notre Territoire le petit train de la Compagnie de Chemins de fer Belfortains C.F.B. La voie suivait la route, dans la mesure du possible. Le courant électrique, venant de Ronchamp, était transformé à la sous-station des Forges. Offemont était desservi par la ligne de Rougemont-le-Château mise en service le 15 mai 1913, sur 16 km. L'ancienne voie C.F.B. dans le village d'Offemont, est devenue la rue Etienne Welsch et la gare existe toujours à proximité de la rue de la Gare».



Un auditoire attentif

*Elus...
et bénévoles participent*



SOUVENIRS



Union Internationale Vélocipédique ouvrière «Solidarité», Section d'OFFEMONT

*L'Union Internationale vélocipédique
ouvrière «Solidarité», section d'OFFEMONT*



Une équipe de foot...



La Municipalité et le Conseil Municipal

vous présentent leurs

Meilleurs Vœux pour 1984



NOUVEAU MAGASIN

13, rue Thiers à BELFORT

TEL : 28.99.06

L'ENFANT DO

SPÉCIALISTE

MOBILIER ENFANT
PUERICULTURE et JOUETS

Livraison Gratuite

CARTE DE FIDELITÉ AVEC REMISE IMMEDIATE

PEINTURE - PAPIER PEINTS

REVETEMENTS MURAUX

VITRERIE

CUNCION & C^o

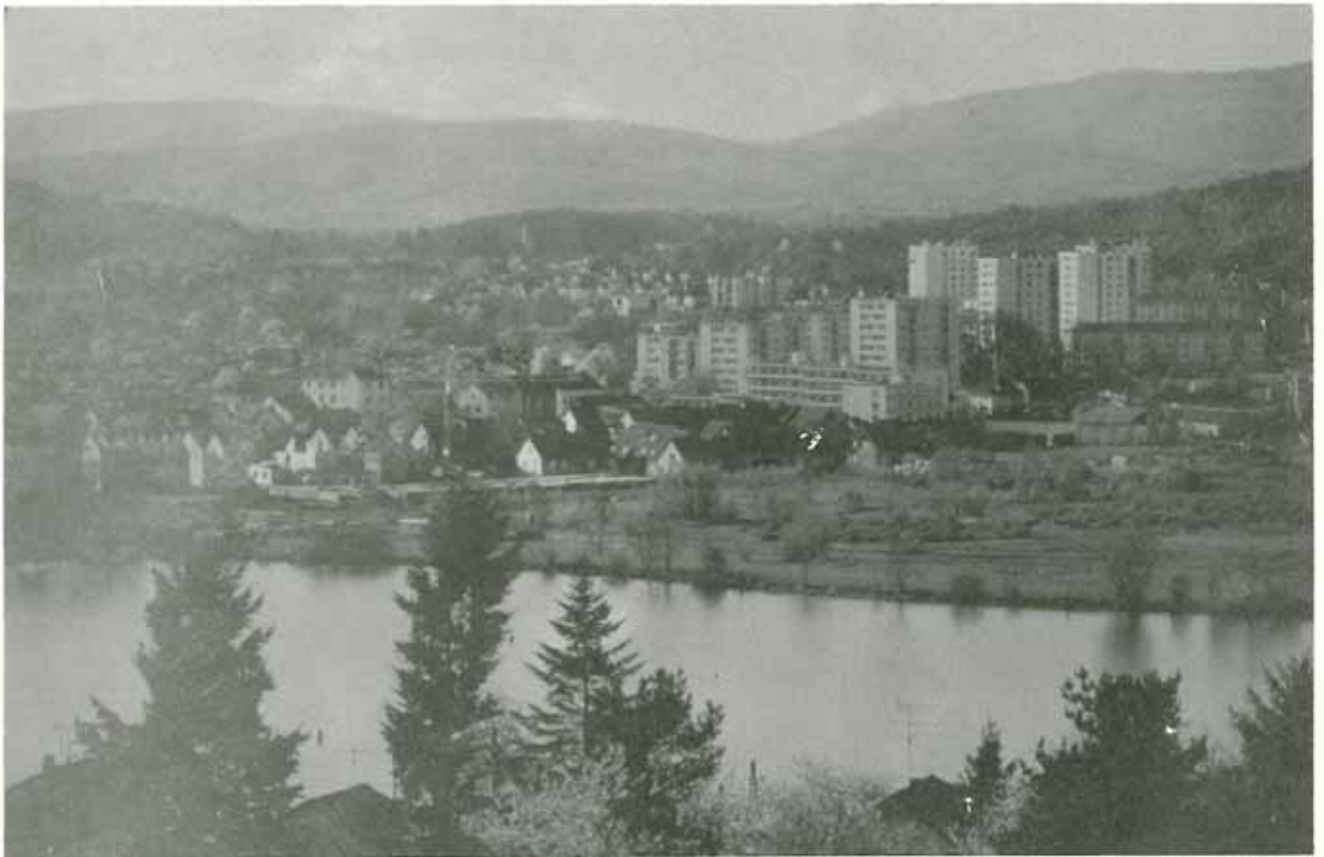
RAVALEMENT
DE
FACADES

106 rue Aristide Briand
90 OFFEMONT

Tél. : 28.04.02

50





Le quartier de l'Arsot, cible de l'opération HVS